

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

DETR 2016 – ACCESSIBILITE BATIMENTS PUBLICS – PROJET 1

Sur la base du diagnostic effectué sur l'ensemble des bâtiments publics et dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité déposé en Préfecture, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'opération pour un montant prévisionnel de 49 793 € H.T. pour les travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide d'adopter l'opération, avec les modalités de financement prévisionnelles suivantes :

Montant prévisionnel de l'opération :	49 793.00 € H.T.
Subvention DETR – Etat : 60 % sur H.T	29 875.80 €
Autofinancement communal – 40 %	19 917.20 €

- autorise le maire à solliciter la subvention

- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DETR 2016 – AMENAGEMENT TERRAIN DE FOOTBALL – PROJET 2

Sur la base des devis établis, il est demandé au conseil municipal d'approuver l'opération pour un montant de 24 459.84 € pour les travaux.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- décide d'adopter l'opération, avec les modalités de financement prévisionnelles suivantes :

Montant prévisionnel de l'opération :	24 459.84 € H.T.
Subvention DETR – Etat : 50 % sur H.T	12 229.92 €
Subvention Conseil Départemental : 30 sur H.T	7 337.96 €
Autofinancement communal : 20 %	4 891.96 €

- autorise le maire à solliciter les subventions

- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

DECISION MODIFICATIVE N° 3

Désignation	Diminution sur Crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60621 : Combustibles	5 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 000.00 €	
D 64168 : Autres		5 000.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		5 000.00 €
D 2111-201 : Réserve Foncière		22 834.00 €
D 2135-288 : Installation cuisine MJC		50 920.00 €
D 2188-288 : Installation cuisine MJC		5 000.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		78 754.00 €
R 1321 : Etat & établ.nationaux		18 000.00 €
R 1323 : Départements		15 774.00 €
R 1328-295 : Terrain de Foot	3 500.00 €	
R 1341 : Dotat° équipt territoires ruraux		48 480.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	3 500.00 €	82 254.00 €

Le conseil municipal adopte la décision modificative telle qu'elle est présentée.

LOTISSEMENT

Le maire informe le conseil municipal que le marché relatif à la tranche 2 du lotissement a été notifié à l'entreprise EUROVIA pour un montant H.T de 389 399.28 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- fixe le prix à 30 € T.T.C. le mètre carré
- autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

TARIFS 2016

Voir tableaux en annexe

AMENDES POUR DEPOT DECHETS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'appliquer une amende de :

- 120 € pour l'enlèvement de dépôts illicites constatés sur la voie publique ou le domaine privé sur la commune de Saint-Benin-d'Azy
- 50 € pour les frais de nettoyage des déjections canines sur la voie publique

Cette amende sera payable auprès du Trésor Public après réception d'un avis de paiement.

CONVENTION D'ACHAT DECORATIONS LUMINEUSES

Le maire présente au conseil municipal la convention d'achat de décorations lumineuses qui doit être signée avec le SIEEEN, mandaté par le fournisseur. Le montant de l'acquisition s'élève à 1 294.18 € et le règlement se fera directement au SIEEEN sur présentation de facture.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le maire de signer la présente convention.

ABANDON BIEN IMMOBILIER

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal du 20 novembre 2014 qui lui donnait acte de transmettre un courrier au propriétaire, et d'engager une procédure à son encontre afin qu'il entretienne sa propriété. A ce jour, le bien est toujours abandonné.

Le conseil municipal demande au maire d'engager la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste qui se déroulera de la manière suivante :

- 1 – Lancement de procédure
- 2 – Procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste
- 3 – Notification du procès-verbal provisoire
- 4 – Avis de publication de constat d'abandon manifeste
- 5 – Procès-verbal définitif
- 6 – Délibération du conseil municipal déclarant le bien en état d'abandon
- 7 – Le conseil municipal décidera ensuite si le bien fera l'objet d'une expropriation

Le conseil municipal autorise le maire à dresser et signer toutes les pièces nécessaires au bon déroulement de la procédure.

SUBVENTION VOYAGE ECOLE (Année scolaire 2015/2016)

Le maire présente au conseil municipal la demande faite par le directeur de l'école qui souhaite obtenir une participation de la commune (60 € par élève) pour un séjour de 3 jours à Paris. Les élèves sont au nombre de 25 ce qui porte la subvention à 1 500 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le versement d'une subvention de 1 500 € qui sera inscrite au budget primitif 2016.

REPARTITION DCE 2016

Le maire informe le conseil municipal que la Dotation Cantonale d'Équipement s'élève à 15 774 € pour l'année 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de répartir la DCE 2016 comme suit :

- Réfection salle des fêtes
- Aménagement terrain de football
- Terrain de pétanque

DISSOLUTION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

La loi NoTRe supprime l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer d'un CCAS. Les compétences sont exercées directement par la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2015
- dit que le résultat de l'exercice 2015 (excédent ou déficit) ainsi que les comptes de bilan le cas échéant, seront repris dans le budget principal en balance d'entrée 2016
- dit qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, les opérations du CCAS seront gérées directement sur le budget principal de la commune
- charge le maire d'informer le trésorier de la commune

CONTRAT AIDÉ

Le conseil municipal, à la demande du maire, donne son autorisation pour la signature d'un Contrat Unique d'Insertion pour l'année 2016 à temps plein.

CHAUFFEUR POIDS LOURD RESTAURANTS DU CŒUR

Les restaurants du Cœur, afin de remplacer leur chauffeur à la retraite, demande une participation aux communes afin de recruter un remplaçant en contrat aidé. La charge restante serait de 6 000 € par an. La quote-part de la commune s'élèverait à 45.12 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'accorder cette participation annuelle.

JEUX CONCOURS SAPINS

La commune organise du 1^{er} décembre au 24 décembre 2015 un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat qui s'adresse aux habitants et commerçants de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide le règlement et fixe la valeur des récompenses comme suit :

- 1^{er} prix : un chèque cadeau « Nièvre achat plaisir » d'une valeur de 30 €
- 2^{ème} prix : un chèque cadeau « Nièvre achat plaisir » d'une valeur de 20 €
- 3^{ème} prix : un chèque cadeau « Nièvre achat plaisir » d'une valeur de 15 €

MOTION DE SOUTIEN AU MAIRE DE POISEUX

De scandaleuses menaces de mort ont été, anonymement, adressées au maire de Poiseux à la suite de l'accueil dans les locaux de la Colonie des enfants du Métro située sur sa commune, d'une vingtaine de réfugiés érythréens et soudanais, en provenance des campements de Calais.

Les membres du conseil municipal :

- condamnent la lâcheté et la violence de tels propos,
- dénoncent toute forme d'intolérance, d'ostracisme et xénophobie,
- assure le Maire de Poiseux de son soutien et sa solidarité face aux attaques inadmissibles qui touchent durement un élu de la République.

INFORMATIONS

- **Bilan piscine** : Le maire informe que la saison a été plutôt bonne avec 5 395 entrées. Mme THEVENARD demande pour la saison prochaine, que les dalles autour du bassin soient remises à niveau pour éviter les blessures. Elle signale également que la piscine a été retenue comme piscine pilote pour l'activité savoir nager.

- **Réfection salle des fêtes** :

Le montant des devis signés pour les travaux effectués par les entreprises est de :

TOTAL DEPENSES H.T. 82 226.90 €

Les subventions accordées s'élèvent à :

DETR 2015 48 480.00 €

Réserve parlementaire 2015 18 000.00 €

DCE pour partie

D'autres travaux seront effectués par le personnel communal.

- **Stage Contrat Emploi Avenir** : Le jeune employé en Contrat Avenir effectuera un stage d'une semaine en février aux Pépinières de Sichamps.

QUESTIONS DIVERSES

- Mr PIAT rappelle les travaux d'entretien qui devaient se faire sur le chemin du Changin. Mr PELLE précise que ces travaux sont prévus.

- Mr GAULIER demande s'il serait possible d'aménager le chemin piétonnier situé entre la route François Mitterrand et la rue de la Badelle. Une visite de la commission travaux sera effectuée sur les lieux pour évaluer les possibilités d'aménagement.

- Mr GAULIER signale que le problème des rats est toujours présent malgré la distribution de raticide. Le maire propose de demander un devis de dératisation pour la prochaine séance.

- Mme THEVENARD fait remarquer que le drapeau sur le monument aux morts est en très mauvais état. Des drapeaux ont été commandés. Elle signale également que les pavés autobloquants à cet endroit ne sont plus de niveau, ce qui a causé des chutes de personnes âgées récemment. Le problème sera vu par la commission travaux.

- **VŒUX 2016** : contrairement à l'annonce faite lors de la dernière séance, les vœux du maire auront lieu le samedi **16 janvier** ainsi que le repas des anciens.

PAROLE AU PUBLIC

Le Président de l'Association ARCOLIA demande si la convention qui autorise la commune à aménager le rond-point sur la RD 978 est exécutoire. Le maire signale qu'elle vient juste d'être retournée par le Conseil Départemental. Une collaboration entre ARCOLIA et la municipalité pour l'aménagement est envisagée.

Le Président signale que l'accès piétons le long de l'étang est dangereux. Le maire précise que la limite communale se situe au niveau des potelets. Au-delà de ceux-ci, c'est la propriété du château.

Le Président informe que le tirage au sort des gagnants des premiers prix du jeu de Noël se fera le samedi 19 décembre et que le conseil municipal est cordialement convié.